

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La politique étrangère du gouvernement luxembourgeois

Numéro spécial

Novembre 1980

Service Information et Presse Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La politique étrangère du gouvernement luxembourgeois

Discours prononcé à la Chambre des Députés le 23 octobre 1980 par M. Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Je ne songe point à cacher l'émotion que j'éprouve à venir défendre devant votre assemblée le dernier budget du Département des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération qu'il me soit donné de présenter avant que de nouvelles fonctions m'appellent à passer de l'exécutif national vers

celui de la Communauté européenne.

Je m'interdis, bien sûr, de considérer ce passage comme une rupture. Au contraire, n'est-il pas exaltant que de pouvoir consacrer désormais l'expérience d'une douzaine d'années d'exercice de fonctions gouvernementales nationales à la conception et à la direction de la politique européenne au sein des structures originales que la Communauté des Six d'abord, celle des Neuf ensuite, a commencé à se donner il y a bientôt 30 ans; Communauté dont la cellule première - celle d'ailleurs qui a, à mon sens, le mieux répondu à l'esprit novateur qu'exigent les contingences du 20^e siècle – a débuté ses travaux à Luxembourg. Le passage ne sera donc pas rupture, mais prolongation naturelle avec, certes, l'obligation d'assumer une autre dimension au sein de laquelle, toutefois, je retrouverai ce pays qui en est partenaire à part entière et associé de la première heure.

Je regrette que cette dernière présentation, de ma part, du budget se fasse dans des circonstances qui sont loin d'ouvrir des perspectives réconfortantes. La situation politique dans le monde ne reflète nullement une atmosphère de paix. Conflits armés, ouverts ou non, actes de terrorisme, luttes idéologiques sans merci se sont allumés sur tous les continents et prennent des dimensions qui risquent, de proche en proche, de nous acheminer vers le grand cataclysme. La situation économique à travers le monde est à l'avenant, épargnant tout au plus ceux qui détiennent une part du pactole pétrolier qui est à l'origine du dérèglement majeur que nous vivons depuis 5 ans sans avoir été capables, malgré les progrès vertigineux des sciences et techniques, de dominer et de canaliser vers le fameux objectif, oh combien impalpable encore, d'un nouvel ordre économique plus juste et plus équitable.

La description que je suis appelé à vous donner de la situation du pays dans pareil environnement instable, voire dangereux se profile sur cette toile de fond qui, pour le moment, loin de laisser passer des lueurs d'espoir, est en train de s'assombrir davantage encore. Je me refuse toutefois à verser dans un pessimisme résigné. La politique est question de volonté surtout; de la volonté d'hommes déterminés et responsables. Ils ne manquent pas. Il leur manque parfois et trop souvent le sentiment de l'appui conscient et solidaire de ceux qu'ils sont appelés à gouverner. Peut-être sommes-nous dans ce petit pays, sous ce rapport, encore relativement privilégiés et avons-nous, pour cette raison, pu, à ce jour, traverser l'adversité sans dommages irréversibles.

Cette réflexion préliminaire donnée, je passerai en revue les grands chapitres de politique internationale qui, sur les derniers douze mois, ont eu leur reflet sur

la vie du pays.

Plus que jamais la région névralgique du globe se situe au long de l'axe qui partant de la Méditerranée aboutit à la frontière méridionale de la Chine. En effet, au cours de 1980 les crises se sont multipliées ou

aggravées le long de cet axe.

En Asie l'agression vietnamienne, le génocide dirigé contre le Cambodge a été sinon éclipsé du moins relégué au deuxième plan par l'invasion dont a été victime l'Afghanistan. Faut-il rappeler le rôle joué par l'Union Soviétique dans les deux cas? Par Vietnam interposé, elle essaie d'étendre sa domination en Asie du Sud-est alors qu'en Afghanistan elle occupe elle-même le terrain militairement et en force! Cet activisme conquérant est un facteur particulièrement dangereux qui vient aggraver les autres causes de tension déjà considérables en Asie. Il peut être intéressant à cet égard de relever ce que j'ai dit il y a un an et les réactions que ces propos ont provoquées. Les événements n'ont fait que confirmer nos craintes, puisque quelques semaines plus tard l'invasion de l'Afghanistan était devenue une triste réalité.

En Indochine, la situation de conflit, certes d'un caractère essentiellement différent de la situation de guerre ouverte vécue il n'y a pas si longtemps, reste aiguë. Un Etat dénonçant naguère l'agression extérieure, tente de se constituer un domaine d'influence aux dépens de ses voisins. Ces aspirations, nous nous devons de les dénoncer avec vigueur, en raison notamment de la misère qu'elles ont provoquée et qu'elles continuent de provoquer chez des centaines de milliers d'affamés et de déracinés. Le Luxembourg refuse d'accepter l'état de fait que le Vietnam essaie de créer, et qu'il tente, en vain, comme le prouvent les décisions de l'ONU, de voir consacrer sur le plan juridique.

L'Afghanistan se trouve confronté depuis maintenant plus de 9 mois à une invasion provoquée par une superpuissance. Le Luxembourg condamne cette agression dont est victime un petit peuple, en raison d'intérêts qui ne sont pas les siens et qui les dépassent. Un pays comme le nôtre ne peut que, face à un conflit d'une telle ampleur, se limiter à en appeler aux parties intéressées pour que celles-ci acceptent un règlement équitable. Devrons-nous demander à l'heure qu'il est, quelles seront les conditions d'un tel règlement équitable? D'autres questions peuvent sembler devoir recevoir d'abord une réponse.

Quelle est la raison de la multiplication des foyers de tension dans cette région du monde? S'agit-il d'un concours de circonstances ou d'un phénomène d'ensemble?

Je me garderai bien de me prononcer de manière catégorique sur ces questions aux implications nombreuses. Mais qu'il soit permis à un Luxembourgeois de constater que dans une région où sont géographiquement présents deux voire trois superpuissances concurrentes, ainsi qu'au moins deux puissances moyennes, il n'est pas facile pour les autres pays de moindre poids, de maintenir une politique d'indépendance véritable et crédible, politique qui correspondrait cependant et selon leur propre avis à leur intérêt le plus authentique.

Le continent africain n'a pas été déchiré au point que l'a été l'Asie au cours de cette année. L'évolution au Zimbabwe a au contraire été très positive; il faut considérer comme un véritable succès diplomatique l'installation dans ce pays d'un régime issu d'élections démocratiques. La Communauté se doit de donner toute l'assistance nécessaire à ce pays potentiellement très riche afin qu'il puisse effectivement avancer dans la voie choisie.

Par contre l'évolution dans les pays voisins, en Namibie et en Afrique du Sud ne permet pas de constat du succès. Malheureusement dans ces pays l'expression démocratique de la volonté populaire continue d'être dangereusement battue en brèche.

La lutte d'un autre âge que mène la minorité raciste au pouvoir en Afrique du Sud pour assurer la suprématie blanche ne saurait manquer d'entraîner à terme des conséquences dramatiques, si nous n'arrivons pas à convaincre ce pays d'infléchir sa politique.

La tourmente continue de secouer l'Iran et l'installation de nouvelles institutions n'a pu y mettre fin. La persistance de la séquestration des otages américains est un regrettable signe de l'incapacité actuelle de prendre une décision. Ceci est d'autant plus regrettable que la prise d'otages à l'Ambassade américaine constitue une violation particulièrement flagrante du droit international, remettant en question les règles régissant les relations entre les Etats. Le Luxembourg, dans le cercle des Neuf continue de favoriser une solution non violente de cette crise. Par ailleurs l'Iran se trouve depuis plusieurs semaines en guerre ouverte avec l'Irak. Il est certain que cette nouvelle explosion de violence comporte des risques très considérables, non seulement pour les deux protagonistes du conflit, mais aussi pour la région entière et le monde dans son ensemble, en raison de l'importance du phénomène pétrolier.

Les pays membres de la Communauté Européenne ont toujours attaché une grande importance au problème du Proche-Orient. Ce n'est pas étonnant d'ailleurs si on jette un regard sur l'histoire. Sans vouloir remonter jusqu'aux croisades, n'est-ce pas un fait que les pays européens sont constamment intervenus au Proche et Moyen-Orient, qu'ils se sont taillés des zones d'influence, qu'ils ont tracé les frontières souvent arbitraires contestées aujourd'hui? D'où à la fois un certain degré de responsabilité pour les problèmes tels qu'ils se posent actuellement, et une grande faculté à comprendre l'enchevêtrement géographique, politique et religieux des causes des conflits.

La situation est extrêmement complexe, puisqu'elle est faite de pays dont certains au moins ont été constitués plus ou moins arbitrairement, de différences extrêmes quant aux richesses naturelles, sujets à de violentes querelles religieuses, même à l'intérieur du monde musulman.

Le conflit israélo-arabe n'est pas le seul sujet de discorde, mais c'est celui qui rassemble le plus grand potentiel explosif à l'échelle mondiale. Il mérite donc une attention prioritaire. A l'invitation des Chefs d'Etat et de Gouvernements des Neuf réunis à Venise les 12 et 13 juin, j'ai été chargé, au titre de la Présidence de la Communauté au niveau ministériel, à prendre des contacts avec toutes les parties concernées. Les résultats sont actuellement à l'étude auprès de mes collègues.

Ce qu'il m'importe actuellement, c'est de définir devant vous le contexte de la politique luxembourgeoise en la matière, politique qui concorde d'ailleurs sur tout ce qui est essentiel avec celle des autres pays membres de la Communauté. Cette politique se caractérise par une très grande continuité. Ses principaux éléments se retrouvent déjà dans la résolution 242 du Conseil de Sécurité, du 23 novembre 1967.

En effet, la résolution affirme sans équivoque le droit de chaque Etat de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Conformément à ce texte, qui exprime leur volonté politique profonde, les Neuf ont en toute circonstance soutenu le droit à l'existence d'Israël. Ils se sont déclarés prêts à participer à un système de garanties, une fois un règlement établi au Proche-Orient, y compris par une présence sur le terrain. Ils se sont toujours opposés aux tentatives d'expulser Israël d'organisations internationales, ou d'en limiter la participation. La Communauté comme telle est liée à Israël par un accord d'association. Il n'y a et il ne saurait y avoir de circonstance dans laquelle ce principe fondamental de l'existence d'Israël et ses applications pratiques seraient mis en doute.

Le deuxième principe fondamental de la résolution 242 est celui de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. Je passe sur l'ambiguïté bien connue de cette résolution, due à la divergence entre versions anglaise et française, faisant toutes les deux également foi. Il n'en reste pas moins que le principe

est celui du retrait, qui ne pourrait être tempéré que par des rectifications de frontières mineures ou des zones démilitarisées, négociées dans le cadre d'un règlement. Il était conforme à cela que les Neuf considèrent systématiquement la politique de colonisation israélienne dans les territoires occupés ainsi que sa proclamation de Jérusalem comme capitale indivisible et éternelle de l'Etat d'Israël comme autant d'ob-

stacles à la paix.

S'il y a eu évolution par rapport à la résolution 242 elle concerne le fait palestinien. En effet, le texte n'en parle que sous l'aspect d'un problème de réfugiés, qui doit trouver une juste solution. En 1967, on ne pouvait pas imaginer que l'occupation israélienne des terres palestiniennes de Cisjordanie, Jérusalem et Gaza serait de longue durée. La Communauté internationale n'avait pas non plus pris vraiment conscience de l'affirmation de plus en plus nette d'une identité palestinienne. C'est peu à peu que les Neuf se sont rendus compte que le peuple palestinien aspirait avec force à exister en tant que tel, et ils en ont tiré la seule conséquence juste, qui est celle de son droit à l'autodétermination.

Allant au bout de leur logique, ils ont également admis que l'Organisation de Libération de la Palestine était une force réelle et qu'elle devait être associée à toute négociation de paix, qu'elle soit maintenant le seul représentant ou un des représentants du peuple palestinien. Lors de ma mission au Proche-Orient, j'ai eu des contacts avec l'OLP au plus haut niveau. Cela ne veut pas dire que j'en approuve toutes les méthodes ni tous les objectifs. Cela signifie seulement que, pour faire des progrès vers une solution pacifique, il faut accepter le dialogue avec tous les interlocuteurs sans poser de conditions préalables. Faut-il rappeler également que l'histoire récente connaît plus d'un terroriste qui est devenu plus tard un homme d'Etat respectable ou en tout cas respecté?

S'il est utile d'insister quelque peu en détail sur cette continuité de notre politique depuis 1967, c'est afin de réduire à l'absurde, une fois pour toutes, la thèse selon laquelle la politique européenne se serait brusquement infléchie dans un sens pro-arabe pour des raisons tenant aux fournitures de pétrole.

Bien sûr, aucun Gouvernement de la Communauté se désintéressera du pétrole, ni de nos relations avec le monde arabe en général. Ce serait là une attitude parfaitement irresponsable. L'Afrique du Nord et le Proche-Orient sont un vaste marché pour nous et notre principal fournisseur en pétrole. Je me réjouis donc tout particulièrement qu'il y aura prochainement à Luxembourg une réunion au niveau politique qui signalera la relance du dialogue euro-arabe, comme cela a été décidé à Venise.

Pourtant il faut réaffirmer fermement, et les pays arabes d'ailleurs le savent parfaitement jusqu'au point de nous le reprocher: l'Europe a assez de sens politique et moral pour n'avoir jamais songé à sacrifier Israël sur l'autel de ses intérêts matériels. Nous pouvons avoir la conscience parfaitement tranquille à cet égard.

Ce qui n'est pas acceptable non plus, c'est la thèse répandue par d'aucuns — simplistes ou machiavéliques selon le cas — et qui vise à taxer d'antisémitisme ou d'antisionisme la moindre critique à l'égard d'Israël ou le moindre désaccord avec la politique de son Gouvernement. Là encore, je n'ai personnellement pas à me faire de reproche. J'ai pris mes responsabilités lorsque, en 1975 en tant que Président de l'Assemblée Générale de l'ONU, j'ai risqué l'incident, «l'impeachment», au moment du vote sur l'assimilation du sionisme au racisme. L'attitude souvent courageuse de notre peuple à l'égard de la communauté juive durant les années 30 et tout au long de la seconde guerre mondiale, témoigne à suffisance de nos sentiments profonds.

Les relations entre Israël et tous les pays de la Communauté Européenne doivent être fondées sur une base saine, à la fois réaliste et confiante. Ce n'est qu'à partir de là qu'une politique équilibrée et vrai-

ment rationnelle est possible.

Des attentats racistes ont ces dernières semaines connu une recrudescence en Europe. Le gouvernement luxembourgeois déplore profondément ces actes d'une lâcheté ignoble et espère fermement que dans tous les pays concernés les mesures nécessaires sont prises pour lutter efficacement contre de tels agissements. Au Luxembourg — et cela, je le dis également en tant que Ministre de la Justice — je suis déterminé à ce qu'il en soit ainsi. Dois-je rappeler également que notre pays a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et vient de se doter d'une législation d'application à cet égard?

Sur le plan international, il est essentiel de ne pas lier trop exclusivement les manifestations racistes ou anti-racistes et les rapports avec Israël. En premier lieu, faut-il le rappeler, les Arabes – d'ailleurs sémites eux aussi – sont fréquemment la cible de l'intolérance raciale, tout comme les travailleurs migrants de l'Europe du Sud, qui ont la 'malchance' d'avoir la

peau plus foncée que la nôtre.

Ensuite, il me semblerait tout à fait erroné de considérer la politique de la Communauté ou de l'un ou l'autre de ses pays-membres comme cause d'attitudes antisémistes ou antisionistes et de vouloir en déduire des conséquences pour cette politique. Les phénomènes de racisme et la lutte déterminée contre ces phénomènes doivent être assumés par chaque pays, sans conséquence pour sa politique à l'égard d'Israël ou à l'égard d'autres pays. Si nous ne réussissons pas à tenir séparé ces deux facteurs nous prêtons la main à une polarisation très dangereuse, et quand je dis nous, je pense aux uns comme aux autres.

C'est là une raison supplémentaire pour que les Européens augmentent leurs efforts afin d'apporter une contribution valable à une solution du problème du Proche-Orient. Ils devront le faire en consultation étroite avec toutes les parties concernées, et donc notamment avec Israël et les Etats-Unis, et ils devront tenir compte de toutes les bonnes volontés existantes et des efforts accomplis jusqu'à présent. La Communauté Européenne ne veut prendre la place de per-

sonne, elle veut simplement être constructive, faire preuve d'imagination et essayer de ne rater aucune chance qui pourrait tant soit peu nous rapprocher d'un règlement.

Il n'y a cependant pas de temps à perdre. Si la supériorité militaire d'Israël est un fait, il est clair toutefois que les pays arabes disposent d'ores et déjà d'une grande supériorité en hommes, que leur savoir-faire technologique va croissant et qu'ils ont les ressources nécessaires pour acquérir les armes les plus sophistiquées. La balance, maintenant encore favorable pour Israël, risque donc de se détériorer progressivement. Mieux vaut donc négocier et accepter des compromis à partir d'une position de force que de se les laisser arracher sous la contrainte.

Les relations est-ouest se trouvent depuis presqu'un an sous le choc qu'a provoqué l'invasion de l'Afghanistan par les troupes de l'armée rouge soviétiques. La détente en Europe a également subi le contrecoup de ces événements, même si ceux-ci se déroulent loin de notre continent, il était inévitable qu'ils influencent en plus directement et d'une manière négative le processus qui a été inauguré à Helsinki en 1975 par la signature de l'Acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La préparation de la réunion de Madrid, deuxième en son genre après celle de Belgrade en 1977, s'est trouvée à son tour considérablement perturbée par l'agression commise par Moscou contre un petit Etat traditionnellement neutre et non-aligné. Certains pays occidentaux signataires de l'Acte final ont même sérieusement songé au début de l'année en cours à faire reporter, voire annuler la réunion de Madrid. Finalement ces mêmes pays se sont laissés convaincre que cette réunion devrait avoir lieu comme prévu à partir de novembre 1980.

En effet, la situation internationale, même si elle est très préoccupante actuellement, commande plus que jamais que les contacts existants entre l'est et l'ouest ne soient pas rompus. La CSCE constitue la seule enceinte politique multilatérale qui permette aux Etats européens ainsi que Nord-Américains de se retrouver autour d'une table pour discuter ensemble de problèmes relatifs à la sécurité en Europe ainsi qu'à la coopération dans les domaines humanitaires, économiques, culturels et autres.

Quels sont les objectifs que le Gouvernement luxembourgeois ainsi que ses partenaires au sein de la Communauté Européenne et de l'Alliance Atlantique se sont fixés en vue de la réunion de Madrid et qu'est-ce qu'on peut attendre de concret de cette rencontre au vu de l'état de crispation et de désenchantement que présente actuellement la situation internationale?

Les objectifs pour Madrid sont au nombre de deux: en premier lieu les 35 Etats participants seront amenés à procéder à un échange de vues approfondi sur la mise en œuvre de l'Acte final qu'ils ont signé au plus haut niveau à Helsinki il y a un peu plus de cinq ans. Cet examen devra être détaillé, objectif et dénué de toute polémique gratuite. Il est dès à présent acquis aux yeux des occidentaux que cette phase des

travaux de Madrid revêtira une place importante du fait de certains événements récents. C'est ainsi que l'Union Soviétique, suite à son invasion de l'Afghanistan, sera mise devant ses responsabilités étant donné que cette agression dont les effets, hélas, se font toujours sentir, constitue une violation de pratiquement chacun des dix principes contenus dans l'Acte final. Ce dernier précise en effet que 'les Etats participants déclarent qu'ils ont l'intention de s'inspirer des principes dans leurs relations avec tous les autres Etats'. Le Luxembourg espère très sincèrement que la délégation soviétique fournira à Madrid des preuves de la volonté de son Gouvernement de mettre fin dans un avenir rapproché à l'occupation de l'Afghanistan. Un autre problème qui surgira inévitablement au cours du débat sur la mise en œuvre de l'Acte final est celui des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui continuent à être perpétrées dans certains pays d'Europe de l'est. Il est inadmissible que cinq ans après la signature solennelle de l'Acte d'Helsinki, des personnes et organisations privées soient poursuivies et harcelées pour la seule raison qu'elles ont osé demander aux autorités qui les gouvernent le respect des dispositions contenues dans cet Acte final.

Le deuxième objectif en vue de la réunion de Madrid est, aux yeux du Gouvernement luxembourgeois et de ses partenaires, la discussion et l'adoption de propositions qui sont susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de l'Acte final. Sans vouloir minimiser les progrès qui ont été réalisés depuis Helsinki, nous estimons qu'un certain nombre de nouvelles propositions concrètes sur lesquelles, pour les Etats participants, se mettraient d'accord à Madrid pourraient aider à relancer et à raffermir le processus de la CSCE qui se trouve actuellement dans un état préoccupant de stagnation.

Les propositions que les neuf Etats de la Communauté Européenne ont mises au point recouvrent d'une manière équilibrée toutes les grandes parties (appelées «corbeilles») de l'Acte final.

Dans le domaine de la sécurité en Europe, les Neuf appuyeront le projet français d'une «conférence sur le désarmement en Europe», lancée par le Président Giscard d'Estaing en mai 1978 lors de la session spéciale des Nations Unies sur le désarmement. L'idée essentielle à la base de cette proposition réside dans le fait que sa zone d'application engloberait l'Europe entière de l'Atlantique à l'Oural. En corbeille 2, les Neuf ont préparé des propositions destinées notamment à assurer un meilleur accès aux informations économiques et commerciales des Etats participants ainsi qu'à faciliter les contacts d'affaires. Enfin, en corbeille 3, dont les dispositions sont essentiellement des applications concrètes du 7^e principe (à savoir respect des droits de l'homme), nous avons l'intention de présenter des propositions spécifiques concernant en particulier les contacts entre personnes, la diffusion de l'information écrite et les conditions de travail des journalistes étrangers, enfin les échanges d'étudiants et de professeurs ainsi que l'ouverture de salles de lecture et de centres culturels.

Maintenant, que pouvons-nous raisonnablement attendre de cette réunion de Madrid? Je pense honnêtement que cette nouvelle rencontre à 35 pourra fournir l'occasion pour rétablir quelque peu la confiance réciproque qui a été fortement ébranlée il y a moins d'un an. Pour ce faire, il faudra évidemment que les Etats qui se sont rendus coupables de graves violations à l'encontre de l'Acte final, et qui ont ainsi mis en péril la détente en Europe, se montrent prêts à Madrid à faire face aux conséquences de leurs actes et à accepter la négociation de propositions concrètes présentées par les autres Etats participants. Si la volonté politique de faire des progrès faisant cependant défaut – et certains indices qui se sont fait jour déjà lors de la réunion préparatoire vont malheureusement dans ce sens – le processus de la CSCE et la détente en Europe, qui tiennent toujours à cœur aux occidentaux, risqueraient, après le double échec de Belgrade et de Madrid, de recevoir un coup fatal auquel ils ne pourraient que très difficilement survivre.

Les incertitudes qui pèsent sur la détente ne rendent que plus importants la poursuite des efforts d'intégration européenne dans tous les domaines, que ce soit dans la Communauté ou dans le cercle plus vaste du Conseil de l'Europe, et du renforcement de la défense occidentale. L'appartenance à l'OTAN reste un des piliers fondamentaux de notre politique étrangère et une solidarité accrue en son sein ne peut que contribuer au maintien de la paix en Europe et dans le monde. Je me réjouis donc particulièrement de l'accord qui vient d'être conclu concernant la réintégration de la Grèce dans le système de défense atlantique.

J'en viens maintenant à évoquer l'activité du Ministère dans le domaine des relations économiques internationales.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler l'importance de l'action de ce Ministère sur le plan économique international à l'heure où presque toutes les nations industrialisées connaissent une situation difficile quant à leur balance commerciale.

Bien que n'étant pas d'une nature outrageusement pessimiste; et j'ai cependant la ferme conviction qu'il convient de regarder la situation en face, avec réalisme, et de s'interroger honnêtement sur la place d'un petit pays comme le nôtre sur l'échiquier des relations internationales.

J'ai évoqué tout à l'heure le rôle éminemment politique joué par le Grand-Duché plus particulièrement au cours des derniers mois, alors qu'il assure la Présidence des Communautés européenes, et j'aurai l'occasion d'y revenir. Mais qu'en est-il alors de la place du Luxembourg dans le contexte de l'économie internationale?

Nous sommes un petit pays, nous le savons, nous en tirons même peut-être une certaine vanité.

Certes, l'exiguïté de notre territoire n'est pas forcément et toujours un désavantage. Nul doute qu'une bonne part de notre prospérité en découle. Nous jouissons d'une situation privilégiée au cœur de l'Europe, nous avons eu la chance de pouvoir fonder notre bien-être économique sur une industrie florissante, une agriculture dynamique, le développement harmonieux d'un secteur tertiaire important.

Notre stabilité politique et sociale, le «modèle luxembourgeois», tant vantés, sont en grande partie rendus possibles par notre exiguïté qui contribue sans nul doute à faciliter les relations et à leur donner une dimension plus humaine et à tirer avantage d'une situation géographique.

Cela dit, nous ne devons pas nous cacher un fait primordial, déterminant pour l'orientation générale de notre politique extérieure; ce fait est celui de notre extrême dépendance à l'égard de l'extérieur.

Tout en étant un Etat hautement industrialisé, avec un niveau de vie des plus élevés, le Luxembourg voit son développement économique suspendu à des conditions exogènes à un point que seuls connaissent des pays en voie de développement à monoculture dont la situation économique dépend dans une très large mesure des conditions du marché mondial du produit qu'ils exportent. Qu'il me suffise de rappeler quelques faits:

- nous devons importer 99,5% de l'énergie que nous consommons;
- notre industrie sidérurgique est presque exclusivement tributaire des marchés étrangers, et la main-d'œuvre étrangère y est proportionnellement une des plus importantes au monde;
- les deux tiers des revenus de nos agriculteurs proviennent de l'exportation de leurs produits;
- 90% du volume des transactions de la place financière de Luxembourg sont le fait de banques d'origine étrangère;
- la présence d'institutions européennes à Luxembourg apporte une contribution non négligeable au développement de notre capitale;
- les cadres dirigeants de la nation sont presqu'exclusivement formés à l'étranger;
- jusqu'à notre représentation diplomatique et commerciale qui est assurée dans la majeure partie du monde par des Etats amis.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur cet aspect de dépendance de l'étranger, allant de la défense jusqu'aux transports, qui d'ailleurs ne devrait pas porter atteinte à notre souveraineté nationale que nous faisons respecter en tous lieux et toutes occasions et au mieux de nos intérêts.

Mais je retiendrai que les dernières années ont montré que notre dimension et l'exercice de notre souveraineté ont constitué un facteur de croissance. Il est vrai que cette situation n'est pas dépourvue d'une certaine fragilité ou précaucité ce qui rend nécessaire des efforts constants et renouvelés pour rester à la hauteur des événements, que normalement nous subissons.

Nous avons notre rôle à jouer sur la scène internationale, mais nous ne pouvons assumer notre rang parmi les nations de ce monde qu'en pleine conscience de notre situation. Cette dépendance, je préfère dire cette interdépendance avec le monde extérieur, doit dicter notre conduite dans nos relations internationales. Dès lors, si le rôle politique que nous souhaitons jouer passe par des alliances et l'appartenance à un ensemble plus vaste, notre bien-être économique, lui, est impérieusement conditionné par le rapprochement avec des partenaires plus importants; les maîtres-mots de notre politique étrangère doivent être l'ouverture, la solidarité, la coopération, l'intégration, car nous ne pouvons vivre en autarcie.

Cette ouverture se manifeste tout d'abord dans les relations de bon voisinage que nous entretenons traditionnellement avec les pays qui nous entourent.

Si les rapports avec l'un ou l'autre de nos voisins plus puissants sont parfois marqués par un certain déséquilibre, il convient d'autant plus de souligner l'importance de l'union que nous avons toujours voulu exemplaire avec un partenaire privilégié, la Belgique.

Nous n'avons qu'à nous féliciter de cette entreprise commune dont nous fêterons le 60° anniversaire dans moins de 2 ans. Cette heureuse occasion coïncidera avec le 30° anniversaire de l'entrée en vigueur du premier traité communautaire, instituant la CECA, mais aussi avec le 140° anniversaire de notre adhésion, plus ou moins souhaitée, en 1842, au Zollverein allemand, symbolisant ainsi la nécessité et la continuité de notre appartenance à des groupements d'Etats à vocation économique pendant près d'un siècle et demi. Car il est évident que nous ne pouvons survivre qu'intégré dans des ensembles plus vastes nous assurant des débouchés.

Les contacts avec notre partenaire belge sont fréquents, les occasions de rencontres ne manquent pas, qu'il s'agisse de régler les problèmes d'intérêt commun ou de coordonner nos points de vue au sujet de positions à adopter dans le cadre de négociations internationales.

D'ores et déjà, il a été convenu de reconduire la Convention UEBL pour une nouvelle période de 10 ans à partir de l'expiration, le 6 mars 1982, de la première période de prolongation. C'est de l'intérêt commun, des 2 partenaires.

Les négociations en vue du renouvellement de la Convention vont devoir permettre de prendre en considération tous les points de vue et d'améliorer le traité aux endroits ou ceci s'impose.

Ces négociations, qui se déroulent actuellement dans le cadre de la Commission administrative belgoluxembourgeoise, portent essentiellement sur des questions financières, monétaires et administratives.

Je ne doute pas que l'esprit de franche collaboration qui a toujours présidé à nos rapports avec la Belgique sera également présent à l'avenir et que notre Union économique continuera comme par le passé à être une composante essentielle de nos relations extérieures à laquelle nous attachons un très grand prix.

En élargissant un peu le cercle de nos relations, on est amené à parler du Benelux.

Il a beaucoup été question de la relance de cette association de 3 Etats traditionnellement unis par des liens dynastiques et historiques.

Il est un fait que le développement de l'intégration européenne a vidé en quelque sorte de sa substance les efforts d'intégration au sein du Benelux, qui à bien des égards étaient exemplaires et servaient de guide. Il n'en demeure pas moins que la nécessaire coopération entre pays du Benelux garde sa pleine valeur même si elle n'est pas toujours spectaculaire.

J'ajouterai tout d'abord que cette coopération entre petits pays peut se passer du spectaculaire, du moment qu'elle fonctionne concrètement, ce qui hélas n'a pas toujours été le cas ces toutes dernières années.

L'essence même de cette coopération est ce que j'appelerai l'esprit Benelux, c'est-à-dire le sentiment d'appartenance né d'un voisinage et d'un cotoiement et que l'on retrouve dans les fréquents contacts existants à tous les niveaux. C'est cet esprit qui permet de faire un travail utile et de profondeur.

En second lieu, je dirai que cette union ne vit pas repliée sur elle-même, elle a également une action au dehors de ses frontières. Toutes les fois que cela est possible, les 3 Etats du Benelux se concertent en vue de défendre des positions communes dans les enceintes internationales, donnant ainsi à leurs voix réunies un poids que, prises isolément, elles n'auraient sûrement pas.

Cette concertation entre petits Etats revêt une importance primordiale au sein du Marché commun.

A l'approche de l'élargissement et en présence des velléités par les grands Etats de vouloir assumer la direction des affaires communautaires, la solidarité entre petits pays de la Communauté est un élément essentiel du progrès et de la stabilité de celle-ci.

Devant le danger de succomber aux tentatives du Directoire ou de l'Europe à deux vitesses, la Communauté a beaucoup à gagner de s'inspirer de l'étroite collaboration qui a marqué les relations entre pays du Benelux, et ceux-ci à leur tour doivent à tout prix préserver et même développer le rôle moteur qui a toujours été le leur dans la Communauté. Il y va non seulement de la crédibilité de celle-ci, mais encore, et je ne crains pas de le dire, de la survie de notre pays.

En effet, de même qu'il n'est pas possible d'envisager la Communauté sans la participation active du Luxembourg et des autres petits Etats, de même n'est-il pas concevable d'imaginer le Grand-Duché en-dehors de son contexte communautaire.

Or qu'en est-il de ce contexte?

Sur le plan interne, tout d'abord, il convient de mesurer pleinement les résultats obtenus depuis le début de l'aventure européenne.

Nul ne contestera que la Communauté est parvenue à un certain degré de maturité intérieure, et qu'elle a apporté des bien-faits appréciables aux peuples qui la composent.

En effet avec le recul du temps on a trop tendance à minimiser l'acquis communautaire qui s'est développé au cours des quelques 23 années d'existance des 3 Communautés.

Celles-ci ont produit des résultats extrêmement tangibles, dont le bénéfice est directement perceptible par les 250 millions d'individus qui peuplent les 9 Etats membres. Les principaux objectifs des Traités ont été atteints ou sont en voie de l'être. On pense à

la politique agricole commune bien sûr, dont nos agriculteurs tirent un profit fort appréciable.

Mais si cette politique agricole commune accapare près de ³/₄ des ressources de la Communauté, les agriculteurs ne sont pas seuls à bénéficier du marché commun. L'intégration européenne a créé un homme nouveau, qui se distingue de ses contemporains par son appartenance à une communauté d'intérêts qui lui a assuré la liberté de circulation et d'établissement, une communauté à l'élaboration de laquelle il participe dorénavant et pour la première fois par le truchement d'un Parlement directement élu au suffrage universel.

Que l'on songe également à cette libéralisation des échanges, impensable il y a encore 25 ans, qui a eu pour effet une accélération de la croissance dans les Etats membres et a contribué à un développement sans précédent du commerce mondial.

A ceux qui s'abandonnent au doute, je dirais aussi qu'il est certainement plus facile de faire des progrès substantiels dans la phase de démarrage d'une entreprise alors qu'à la phase de maturité les développements se mesurent plus difficilement. C'est la loi des rendements décroissants inhérente à toute entreprise humaine. Mais, je ferais remarquer aussi que bien des choses sont plus faciles à réaliser en période de croissance économique alors que des périodes d'austérité avec les nécessaires sacrifices qu'elles demandent ne laissent place qu'à des comportements plus malthusiens et moins généreux.

N'oublions pas que tous les Etats membres ont tiré et tirent des avantages de leur appartenance à la Communauté. A notre pays, qui moins que tout autre ne peut vivre en autarcie, elle a donné les moyens de mettre en pratique cette ouverture dont j'ai parlé tout à l'heure.

Cette appartenance du Luxembourg à la Communauté européenne a également grandement contribué à confirmer notre place dans les relations internationales. La preuve la plus éclatante en est cette Présidence que notre pays assume une fois de plus au cours du second semestre de cette année. Cette tâche, qui lui revient de droit, lui permet de fournir sa contribution, au même titre que les autres Etats membres, à la construction de l'Europe, et surtout en fait pour 6 mois le porte-parole de la Communauté vers l'extérieur, notamment dans les enceintes internationales.

Notre ville de Luxembourg aura ainsi pu se sentir encore davantage capitale de l'Europe, fidèle en cela à sa vocation de la première heure.

Cette vocation, nous l'avons soulignée par une politique d'accueil sans restriction aux institutions et fonctionnaires européens, pour lesquels notre pays a consenti des sacrifices non négligeables. S'il y trouve son intérêt aujourd'hui, ce n'est que le résultat d'une politique de longue haleine puisant son inspiration dans une authentique conviction européenne qui remonte aux origines de la Communauté et dont notre pays a toujours été l'un des promoteurs les plus infatigables.

La polémique autour des lieux de travail des institutions communautaires et plus particulièrement du Parlement européen, polémique qui s'est rallumée au cours des derniers mois ne contribue en rien à créer un climat favorable à une solution équitable de cette question, bien plus, il me semble qu'il soit dangereux de se laisser aller à des déclarations intempestives et parfois irréfléchies.

Qu'il me soit permis de rappeler une fois encore la détermination du Gouvernement luxembourgeois, sur laquelle il ne peut y avoir le moindre doute, de voir respecter l'accord de 1965 ratifié par tous les Etats membres et de n'envisager aucune solution à la question des lieux de travail en dehors d'une décision prise par les Gouvernements des Etats membres.

A cet égard, je salue l'initiative française contenue dans le memorandum du 12. 9. 80 et proposant aux autorités compétentes, c.-à-d. les Gouvernements, de réfléchir à une solution concertée et acceptable par tous de ce problème épineux, certes, mais qui ne devrait en aucun cas mobiliser outrageusement les forces de la Communauté et les détourner des tâches essentielles qui l'attendent.

Et en effet, au delà de l'acquis patiemment mis en place à partir des Traités, les Neuf ont tenté de surmonter leurs divergences pour rechercher des voies nouvelles dans un certain nombre de domaines notamment dont l'importance est manifeste: le monétaire, et celui de l'énergie.

Le système monétaire européen se met tout doucement en place, premier pas vers une union monétaire qui est le corrolaire de toute union économique. S'il n'a pas été possible de procéder à la mise en place de cette union dans tous ses aspects, la première année d'expérience du système a été positive, celui-ci ayant fonctionné de manière satisfaisante et ayant contribué à renforcer la coopération et la stabilité monétaires. On peut dès lors envisager de passer à l'étape suivante d'institutionnalisation, qui doit être accompagnée d'une convergence accrue des économies des Etats membres, impliquant un rééquilibrage des politiques communes et un sérieux effort d'imagination et de solidarité de la part des Etats membres.

Cette même solidarité est la condition nécessaire au succès de l'action entamée par les Neuf dans le secteur de l'énergie.

Après avoir pris des mesures qu'il convient d'appeler conservatoires, en ce sens que les Neuf se sont mis d'accord sur un plafonnement des importations au niveau de 1978, la Communauté a poussé son effort de réflexion en vue de la définition d'une véritable stratégie énergétique communautaire, passant par une politique de prix et un accroissement des investissements dans ce secteur.

A cela j'ajouterai les efforts que font les Gouvernements pour dénouer la crise la plus grave qu'ait jamais connue l'industrie sidérurgique ...

A l'heure où les défis à la Communauté s'accumulent, celle-ci fait donc la preuve de sa capacité d'y répondre avec plus ou moins de succès. D'aucuns se sont étonnés de la capacité de résistance qu'a permis de préserver l'essentiel. Cela est certes appréciable, c'est une constatation qui peut paraître au premier abord de nature à apaiser les pessimismes de certains. Je crois qu'il faut se garder de toute appréciation hâtive de la capacité des Neuf à faire front, car elle dissimule une regrettable absence de ce que j'appellerai le sens de l'anticipation.

Mus par l'enthousiasme propre aux pionniers, et dans une conjoncture qui était alors favorable à ce genre d'entreprise, les premiers Européens ont mis sur pied l'Europe prévue par les Traités.

Par la suite, dans une conjoncture moins favorable, ils ont fait la preuve de leur capacité d'adaptation.

Mais depuis un temps on peut avoir l'impression que notre Communauté ne vit que d'expédiants et plutôt que de préparer l'avenir on essaye de porter remède au mal une fois que celui s'est déclaré.

Quelque soit la position des autres pays membres de la Communauté, pour notre pays la réponse est claire; sans aucun doute possible nous devons poursuivre dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés depuis le début, parce que c'est notre intérêt bien compris, mais aussi parce que c'est l'intérêt de l'Europe, une Europe que nous voulons forte, afin qu'elle puisse jouer le rôle qui doit être le sien sur la scène internationale.

Cela m'amène à parler des relations extérieures de la Communauté.

L'Europe, il convient de le souligner à nouveau, n'est pas un club fermé sur lui-même. Au contraire, elle a une triple vocation à s'ouvrir à des Etats européens, dont la structure est compatible avec ses aspirations, à témoigner sa solidarité envers d'autres Etats et plus particulièrement ceux du Tiers Monde, enfin à marquer sa présence dans toutes les enceintes internationales et à maintenir un dialogue aussi fructueux que possible avec le reste du monde.

Après avoir consolidé son 1^{er} élargissement, la Communauté s'apprête à entamer la première étape de sa seconde extension qui prendra une forme concrète le 1^{er} janvier prochain lorsque la Grèce rejoindra les Neuf, en attendant que d'autres pays rejoignent les Dix.

Je ne partage pas le sentiment que tout élargissement aura fatalement et inéluctablement pour conséquence une dilution de la Communauté. Il nous appartient, avec l'aide de nos nouveaux amis, de tout mettre en œuvre afin que cet élargissement ne réduise pas le Marché commun à une vaste zone de libre échange, ce qui irait à l'encontre de sa vocation naturelle, mais au contraire l'affermisse et la fortifie.

Il convient que nous soyons parfaitement conscients des obstacles qui se présenteront à nous afin de trouver les ressources nécessaires pour les surmonter.

L'accueil d'un nouvel ou de plusieurs Etats membres signifie un partage de responsabilités, des bénéfices comme des difficultés.

Avec une continuité et une générosité qui, sans doute, cherchent leur pareil dans l'histoire post-coloniale, la Communauté a tissé un réseau de relations privilégiées avec près de soixante pays de l'Afrique,

des Caraïbes et du Pacifique. La signature de la 2^e Covention de Lomé, il y a un an environ, et que vous avez ratifiée il y a quelques mois, est venue renforcer une politique d'association initiée dès les premières heures de l'Europe.

Voilà un domaine où, je me plais à le croire, la Communauté a fait preuve d'une qualité que j'ai évoquée il y a quelques instants, à savoir l'imagination, l'innovation qui sont à la base d'un type original de relations entre pays en voie de développement et pays industrialisés dans le respect des spécificités nationales et régionales.

Ne nous faisons pas d'illusions: les accords actuels ne peuvent résoudre tous les problèmes, et nos partenaires ACP nous le font fort justement remarquer.

Je voudrais néanmoins souligner que l'Europe des Six, puis des Neuf, a eu le mérite d'assumer ses responsabilités issues de la période coloniale et d'indiquer au moins la voie à suivre.

Cet effort ne doit pas se limiter aux pays ACP. Les Neuf ont recherché le contact avec toutes les régions du monde, que ce soit avec les pays riverains de la Méditerranée, ceux de l'Asie du Sud ou l'Amérique Latine.

C'est ainsi que de nombreux liens de coopération et d'amitié ont été noués; toute une série d'accords d'association ou de coopération ont été signés. Enfin, le schéma des préférences généralisées (SPG) de la Communauté a été constamment amélioré et continue de l'être par la prise en compte plus importante des pays les moins avancés.

Cette volonté d'ouverture, cet effort de solidarité conforteront la Communauté dans son rôle d'interlocuteur à part entière sur la scène mondiale et doivent lui faire prendre conscience de sa personnalité internationale.

Cela vaut aussi bien dans ses relations avec ses grands partenaires commerciaux que sont les Etats-Unis d'Amérique et le Japon, que dans les enceintes internationales où elle s'efforce de parler d'une seule voix.

Dans le contexte économique actuel, il me paraît essentiel que les Neuf présentent un front uni.

Face aux Etats-Unis, les vertus de la concertation sont apparues avec force et ont permis dans une large mesure de mettre fin à la grande incertitude créée sur le marché de l'acier par la procédure anti-dumping entamée en mars dernier par un sidérurgiste américain.

Vis-à-vis du Japon, il importe de remplacer la mosaïque des accords bilatéraux publics ou privés par une véritable politique commerciale communautaire qui permettrait aux Neuf de mieux faire face au déficit chronique de la balance commerciale qu'ils enregistrent avec ce pays.

Cette notion de concertation est rendue d'autant plus nécessaire par l'interdépendance accrue qui caractérise nos relations internationales et rend la recherche de formules nouvelles de coopération absolument nécessaires, dans l'intérêt des pays industrialisés comme dans celui des pays en voie de développement.

Des efforts dans ce sens ont été poursuivis depuis plusieures années à travers une multiplication des enceintes (CNUCED, PNUD, ONUDI, PEAT ...) et plus globalement dans le cadre de l'instauration du

dialogue Nord-Sud.

La vérité nous oblige à dire que ces efforts n'ont pas toujours été couronnés de la réussite la plus totale, et que des solutions satisfaisantes n'ont encore pu être trouvées à tous les problèmes qui affectent les relations économiques entre le Nord et le Sud. Il est d'une importance primordiale que le dialogue se poursuive. La Communauté est volontiers prête à y apporter une contribution constructive; cependant il faut souhaiter que cet élan soit suivi également par tous les partenaires du dialogue, c.à.d. les pays industrialisés, mais aussi les pays socialistes et les pays exportateurs de pétrole qui ont tout autant vocation à permettre un développement harmonieux des relations commerciales multilatérales.

Dès lors seraient réunies les conditions nécessaires au redémarrage des nouvelles négociations multilatérales.

Cependant il ne faudrait pas que celles-ci achoppent à une manifestation d'une sensibilité démesurée de certains pays à l'égard des problèmes institutionnels. Il peut paraître excessif de demander d'un côté des comportements plus responsables en matière d'énergie alors qu'on n'est pas disposé d'admettre un plus grand partage de responsabilité en matière monétaire. Ces tergiversations, apparues au cours de la session spéciale qui vient de se terminer il y a quelques semaines à New York, ne devraient pas faire oublier en effet l'énormité de la tâche à laquelle nous sommes confrontés et l'ampleur des problèmes auxquels doivent faire face les PVD: le problème crucial de la faim, le déficit chronique de la balance des paiements de certains pays, la situation énergétique, autant de freins à un développement de relations saines, équilibrées, mutuellement avantageuses entre pays industrialisés et pays en voie de développement. D'où la nécessité de maintenir ouvert le dialogue, qui ne doit pas empêcher la poursuite des efforts individuels des Etats pris isolément.

Cela vaut également pour notre pays, qui est loin de fournir la contribution qui pourrait être la sienne au regard de sa situation économique. Notre aide a certes progressé au cours des dernières années, et elle enregistre une progression importante dans le projet de budget de cette année. Ceci ne devrait cependant pas nous dispenser de faire également à l'avenir des efforts accrus afin d'essayer d'atteindre l'objectif

des 0,7%.

En plus devrons nous essayer, le Gouvernement pour sa part l'a fait, d'introduire davantage de firmes luxembourgeoises sur ces marchés de pays tiers sur lesquels jusqu'ici ils n'étaient pas présents. Il est un fait que l'évolution des années récentes a amené une remise en cause des marchés traditionnels. Il s'en est dégagé la nécessité de rechercher de nouveaux débouchés et c'est vers ces nouveaux marchés que doivent s'orienter nos entreprises.

Je suis conscient que ces marchés sont de plus en

plus difficiles à investir. Le déficit de notre balance commerciale nous renseigne à suffisance sur ce suiet. Même si l'on constate une légère amélioration pour l'année 1979, la situation reste néanmoins assez alarmante pour justifier que toute notre attention soit portée sur la situation de nos entreprises sur les marchés mondiaux. Défavorisées par leur surface limitée, elles ont à faire face à une concurrence qui a les dents fort longues. Nous avons assisté, au cours des dernières années, à une modification dans l'approche du marché à conquérir: de plus en plus souvent, un marché se gagne ou se perd aujourd'hui sur le vu des conditions de financement, ce qui défavorise évidemment les petites entreprises et les petits pays.

Nous avons essayé d'en tenir compte, dans la mesure de nos movens limités évidemment. Il est indéniable que l'Etat depuis un certain nombre d'années a un rôle de plus en plus important à jouer dans le domaine de l'exportation et surtout celui de la grande exportation vers les marchés éloignés. Comme jusqu'au début des années 70 et surtout avant la crise sidérurgique en 1975, nous n'étions pas confrontés à ce genre de problème, ni nos entreprises, ni l'Etat ne disposaient de l'expérience et surtout des instruments adéquats pour réussir sur ces marchés: acculés à la nécessité de trouver des débouchés nouveaux, il fallait – étant heureusement sans ce passé colonial – en quelque sorte commencer à zéro.

J'estime que depuis cette époque, nous avons par-

couru une importante partie du chemin.

Nous nous sommes fait connaître sur le plan mondial et nous avons essavé d'ouvrir de nombreuses portes à nos entreprises. Je me suis employé au cours de ces années à tisser un réseau de relations grâce auquel nous pouvons avoir certaines introductions. Il s'agit là d'une œuvre de longue haleine et ces efforts concertés d'ailleurs avec le secteur privé ne peuvent produire des résultats tangibles qu'à moyen terme et s'ils sont renouvelés régulièrement. J'estime que ces nombreuses actions nous ont valu une expérience inestimable tant des marchés nouveaux que de la coopération étroite et bénéfique entre le Gouvernement et les entreprises, qui jusque-là, il faut bien le reconnaître, était pratiquement inexistante.

Seule l'alliance de nos forces nous permet de nous affirmer sur un marché mondial de plus en plus difficile. C'est d'ailleurs la même idée qui a inspiré le Gouvernement lorsqu'il a envisagé la création de

Lux-Development.

Il résulte en effet de l'analyse de notre économie que les produits que nous exportons sont plutôt complémentaires que concurrentiels et que par ailleurs la taille de nos producteurs est trop petite pour qu'ils puissent se lancer dans la réalisation de grands projets. D'où l'idée de les regrouper tous ensemble au sein d'un organisme afin de faciliter le flux des informations, de susciter des alliances et d'ouvrir la voie à des idées nouvelles. Il est évident que ces changements de structure ne peuvent pas être réalisés du jour au lendemain.

La création originale qu'est Lux-Development offre ainsi la possibilité de faire l'inventaire de la gamme des produits luxembourgeois, afin de décider tous ensemble quels sont les marchés et les secteurs vers lesquels il faut nous diriger. Le pire que nous puissions faire serait en effet de dépasser nos efforts sur un trop grand nombre de marchés. Il paraît évident que seule une analyse soigneuse à la fois de nos possibilités et des marchés potentiels peut nous permettre de lancer une action rigoureuse et continue – et c'est la conditio sine qua non pour être présent sur un marché - dans certains pays soigneusement sélectionnés. Après nos premières expériences nous sommes sur le point de terminer cette analyse.

Au-delà de la carence de structures adéquates, nous avons également dû faire face à l'inexistence

d'instruments de promotion.

Nous avons commencé par la création d'un Office du Ducroire, que nous avons doté de moyens sans cesse croissants tout au long de ces années.

Nous avons créé un système de bonifications d'in-

térêt (COPEL) simple et efficace.

Nous avons constitué la SNCI, qui a un rôle important à jouer dans le financement des exportations.

Si les moyens ainsi mis en œuvre sont loin d'être négligeables, ils sont cependant insuffisants devant ceux dont dispose la concurrence internationale. Nous avons en effet constaté que le système actuel, en dehors de l'insuffisance des moyens disponibles,

manque de flexibilité.

Or le seul instrument susceptible d'y ajouter une flexibilité suffisante, et qui existe depuis longtemps dans tous les autres pays industrialisés, est le crédit d'Etat à Etat. Non seulement présente-t-il la seule possibilité d'offrir à des conditions plus favorables que celles imposées par les accords internationaux relatifs aux crédits à l'exportation, mais il constitue aussi le moyen le plus efficace d'établir un lien entre l'aide que nous conférons aux pays en voie de développement et d'éventuelles fournitures luxembourgeoises.

Aussi le Gouvernement a-t-il décidé d'inscrire une tranche de 75 Mio Flux au projet de budget pour 1981 et un projet de loi déterminant les conditions de fonctionnement des prêts d'Etat à Etat sera déposé incessamment: il est en effet absolument indispensable que nous disposions le plus vite possible de ce nouvel instrument, afin de compléter la panoplie d'instruments et de la doter de toute la flexibilité et

de l'efficacité nécessaires.

Nous aurons ainsi tracé le cadre et créé les instruments, qui devraient permettre à nos exportateurs de travailler dans des conditions équivalentes à celles de nos voisins. Il leur appartient maintenant de les rem-

plir de vie!

Il est évident que le Gouvernement continuera à les soutenir de la meilleure façon possible, mais il est bien clair que dans le système économique dans lequel nous vivons l'initiative doit venir de leur part. Je lance un appel afin que tous nos exportateurs fassent preuve du dynamisme et du sens d'innovation qui qualifient «l'entrepreneur» au sens noble du terme, afin que les dispositifs créés puissent être pleinement mis à profit.

Conclusion:

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés,

Qu'il me soit permis, après cet exposé de politique étrangère qui s'est plus particulièrement référé à l'exercice écoulé, de clôturer mon intervention par quelques considérations relatives à un mandat qui a commencé avec l'année 1969, et va vers son achève-

ment provisoire du moins.

En sortant, il y a environ 150 ans, des liens d'allégeance successifs de souverainetés étrangères, notre politique extérieure, au cours de tout le siècle passé et jusqu'à la première guerre mondiale, était subie plutôt que voulue. Le nouvel Etat, créé sur la base de structures préétablies, devait tout d'abord - et forcément lentement - faire évoluer sa population vers la prise de conscience effective d'une solidarité désormais autonome, c'est-à-dire vers le concept d'une na-

Nos historiens ayant eu raison de souligner que le sentiment national n'est pas antérieur au 19^e siècle, les soucis de politique étrangère n'ont eu que peu de place à cette époque, d'autant plus que l'économie du pays se trouvait pratiquement, dès le départ, inscrite dans le grand ensemble ouvert et protecteur du

La phase de consolidation interne, d'ailleurs gravement menacée en 1866 et 1871, n'a en effet subi son premier grand choc de source internationale qu'à la fin de la guerre de 1914/18 lorsqu'il s'agissait, à la suite de la défaite allemande, de repenser l'ordre po-

litique européen.

C'est à partir de là que se manifestait le besoin d'attitudes concrètes à prendre sur le plan international, celui de faire connaître et accepter l'identité luxembourgeoise, personnifiée entretemps par une dynastie nationale, de conquérir et défendre des positions commerciales au profit d'une économie entretemps évoluée vers un stade d'industrialisation tributaire de l'étranger, pour ses ventes, à un degré extraordinaire.

C'est ainsi que, après 1918, une réorientation active et combien délicate à mettre en place de notre économie allait ouvrir une phase active de politique étrangère, assise sur l'alliance avec la Belgique et principalement axée sur l'Europe, consolidée dans un réseau d'accords conclus au nom de l'U.E.B.L. Déjà, le grand large, l'outre-mer s'ajoutait comme zone d'intérêts complémentaires importants dans la stratégie commerciale de notre principale industrie,

la sidérurgie!

L'interruption combien douloureuse d'une évolution prometteuse par la grande crise des années trente d'abord, par la seconde guerre mondiale ensuite, plaça le pays, en 1945, devant l'obligation d'une reconquête de sa position internationale, dans l'intérêt surtout de l'instauration d'une ère de paix organisée de façon telle que les conditions de survie et de vie d'une population qui sortait éprouvée et affaiblie du cataclysme soient assurées et convenablement garanCe fut l'objet – et en fait la reprise – des thèmes de politique étrangère inaugurée dès les années vingt par Joseph Bech, le 1^{er} Ministre des Affaires Etrangères à plein temps et donc le premier à concevoir et à mettre en œuvre une action proprement luxembourgeoise sur l'échiquier international de l'époque.

Reconquête et consolidation dans le cadre d'ensembles plus vastes qu'un territoire national bien trop exigu et asphyxiant: tel fut le souci constant de mon illustre prédécesseur, relayé en 1959 par trois distingués successeurs. Cette reconquête et cette consolidation, dûrement acquises, ancrées autant dans les alliances politiques qu'économiques toutes inscrites dans l'hémisphère occidental, dépassant les simples concepts proprement régionaux ou bilatéraux d'avant 1940, concevant les assises d'une Europe intégrée, noyau d'une organisation fédérale à substrat économique mais à vocation politique, furent, esquissées à grands traits, la résultante d'une activité extérieure couvrant toute une ère et inspirée par le personnage désormais historique de celui qu'il y a lieu de considérer comme le Père de la politique étrangère luxembourgeoise.

La fin des années soixante se place ainsi à une époque où les séquelles de la guerre se trouvaient largement résorbées, les économies réorganisées, de nouveaux équilibres imaginés. Il restait toutefois, presqu'accepté comme le résultat de la fatalité, le grand hiatus presque figé entre l'Ouest et l'Est et, sur d'autres continents, l'évolution toujours sanglante et douloureuse des peuples colonisés vers leur émancipa-

tion.

Il s'annonçait chez nous, sur le vu de la croissance accélérée des potentialités de production concurrente des jeunes Etats à travers le monde, le danger d'un grignotage progressif de nos positions d'exportation, partant d'une dégradation certaine, à terme, de notre situation concurrentielle.

La seule réaction possible – et on me l'a reprochée à l'époque et jusque dans les temps récents – fut d'étendre systématiquement le rayon géographique de notre activité à l'étranger. L'Europe - visiblement - se rétrécissait, ballottée dans la concurrence effrénée des intérêts combinés et toujours mieux organisés des entreprises tant européennes qu'américaines. Le continent américain, quant à lui, largement auto-suffisant, ne permettait plus guère d'expansions commerciales significatives exceptées celles en provenance d'économies à bas salaires. L'Afrique, soutenue par l'Europe désormais communautaire s'organisait sur des bases nationales ouvertes, en matière commerciale, à tous et à chacun. L'Asie, malgré des luttes armées encore persistantes, prenait la même orientation. Enfin, tout l'hémisphère oriental situé dans la mouvance soviétique montrait les premiers signes d'un assouplissement possible quant aux relations avec l'occident. La guerre froide, dure et implacable, avait fait son temps.

Devant cette situation, il faut assumer pleinement notre rôle de membre à part entière de la Communauté, nous devons jouer l'ouverture, de façon prudente, mais conséquente. Persuadé qu'un jour elle sera payante, j'ai persisté. J'ai choisi d'affronter le grand large: «to put Luxembourg on the map everywhere, not only in Europe and in the U.S.A.».

J'ai été souvent et insidieusement critiqué à ce sujet. Rappelez-vous l'avalanche de commentaires qu'avait suscitée mon premier déplacement en U.R.S.S. Qui d'entre nous aujourd'hui n'a pas été ces dernières années à Moscou, qui d'entre nous oserait encore mettre en doute la pertinence de notre politique d'ouverture ne fut-ce qu'à cause des potentialités d'ordre commercial qu'offre le marché soviétique.

J'ai dû essuyer un même concert de remarques acerbes lors de mon premier déplacement à Pékin. Que de chemins parcourus depuis, les hommes politiques et le monde des affaires se pressant aujourd'hui «au portillon», chacun d'eux étant désireux de saisir les opportunités nouvelles qu'offre la Chine populaire.

Il en fut de même lorsque je me suis rendu dans l'Asie du Sud-Est, en Afrique Noire et tout récemment au Proche Orient. Ceux-là mêmes qui à l'occasion de ces déplacements n'hésitaient pas à me faire un procès d'intention pour étayer leur joute partisanne sur le plan national où visiblement ils étaient à court d'arguments sont aujourd'hui les premiers à se féliciter des progrès accomplis dans le domaine dans notre effort d'aide au développement des multiples accords aériens dont une compagnie est aujourd'hui le grand bénéficiaire et j'en passe.

Je dis ceci sans amertume et sans rancune. Ce que j'ai fait je l'ai accompli avec pour seul souci de servir les intérêts à long terme de notre pays dans un monde

en pleine mutation.

Parallèlement nous avons au fil des ans développé notre présence au sein de l'O.N.U., l'organisation où nous sommes numériquement parmi les plus faibles, mais qui est la seule à offrir, à travers le monde entier, sa scène à tous les pays quelque soit leur orientation politique et leur base idéologique. J'ai pu m'ennorgueillir, pour mon pays, à assumer, comme vous le savez, la présidence de son assemblée générale en 1975.

Enfin, pour retourner au rayon d'intérêts plus proche, plus naturel, plus familier pour nous, j'ai tenté de jouer à fond, sans réserve ni arrière-pensée, le jeu de la nouvelle Europe, de l'Europe communautaire, de l'Europe qui, avec nous englobe nos partenaires du temps des pionniers, c'est-à-dire Belges et Néerlandais, l'Europe où nous trouvons réconciliés et solidairement liés nos deux grands voisins encore ennemis héréditaires il y a quarante ans.

Mon dernier mot sera pour remercier tous ceux qui sur le plan national – et je pense en premier lieu aux membres anciens et présents de votre assemblée, à mes collègues anciens et actuels du Gouvernement grand-ducal, à tous ceux qui, à travers le pays, n'ont cessé de me témoigner leur confiance, pour leur dire qu'en servant l'Europe je resterai conscient du devoir que j'ai de continuer à servir mon pays.

J'inclus dans cette gratitude – je ne l'ai jamais fait parce que cela va sans le dire – le corps de mes collaborateurs de tous grades, autant ceux du service diplomatique que ceux des cadres traditionnels, pour les remercier de leur dévouement à toute épreuve, de leur compétence ouvertement et spontanément reconnue par tous ceux qui ont recours à eux, de leur esprit de service qui, à part les grandeurs trop souvent gratuites, doit assumer des servitudes devant lesquelles d'aucuns s'esquiveraient de nos jours.

J'ai, à travers eux, essayé, et c'est le moment de le dire et de le souligner, de doter le pays d'un instru-

ment de politique étrangère à la mesure des exigences de notre époque: aussi modeste que possible dans ses dimensions et moyens, aussi efficace que possible dans son action et ses résultats.

Je m'en voudrais de quitter St. Maximin sans ce coup de chapeau bien mérité vis-à-vis de ceux qui y ont été mes indispensables assistants et qui, j'en suis certain, le seront dans la même mesure pour celui auquel je serai appelé à passer le flambeau.